



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 2 NOVEMBRE 2026 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 100, 11^{ÈME} AVENUE DU LAC-CROCHE NORD.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE LA LIGNE AVANT D'UN FUTUR PROJET DE LOTISSEMENT. LA LIGNE AVANT DU FUTUR LOT, QUI EST ACTUELLEMENT LE 100, 11^{ÈME} AVENUE DU LAC-CROCHE NORD, AURA UNE FUTURE LIGNE AVANT DE 37,98 MÈTRES. L'ARTICLE 6.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #334-2016 MENTIONNE QUE LA LIGNE AVANT D'UN TERRAIN À MOINS DE 300 MÈTRES D'UN LAC DOIT AVOIR UNE LIGNE AVANT DE 45 MÈTRES S'IL N'Y A AUCUN SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 2 NOVEMBRE 2026
À 20 :00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière